



**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical  
du 27 septembre 2021**

✓

**Sommaire**

<b>Feuille de présence</b> .....	<b>1379</b>
<b>Relevés de décisions</b> .....	<b>1381</b>
1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 Juin 2021.....	1381
2. Délégations de signatures.....	1381
- Attribution d'une délégation générale de signature au Président.....	1381
- Marchés Publics passés en procédure adaptée : attribution d'une délégation générale de signature au Président.....	1381
- Emprunts : délégation de compétence au Président.....	1382
- Délégation des attributions du Comité Syndical au profit du Bureau.....	1382
3. Approbation du Règlement Intérieur.....	1383
4. Consultation du Cabinet d'Avocats LGP.....	1383
5. Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme.....	1384
1. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés.....	1384
1. Accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi et instrumentation des zones à falaises du littoral picard.....	1384
2. Accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho- sédimentaire.....	1384
3. Marché de Prestations d'Assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme.....	1385
4. Marché d'impression de panneaux, signalétiques, adhésifs et bâches pour le Syndicat Mixte/ Destination Baie de Somme.....	1385
5. Marché de contrôles, maintenance et entretien d'installations techniques de chauffage et de ventilation des sites Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.....	1385
6. Prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme.....	1386
2. Signature d'avenants au marché de Travaux de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune -.....	1386
6. Budget 2021 – Décision modificative n° 2.....	1387
1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 2ème Décision Modificative :.....	1387
2 – Budget « Destination Baie de Somme » : 1ère Décision modificative.....	1387
7. Remboursement de frais de personnel au Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire.....	1387
8. Budget Principal - Refacturation de Prestations au CSE....	1388
9. réhabilitation de l'Aquaclub et de construction du Bassin de nage - Souscription d'un prêt ou d'une ligne de trésorerie.....	1388
10. Création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme » / Désignation des représentants membres du Conseil d'Administration	1388
11. Création de régies de recettes Destination Baie de Somme	1390
12. Création des régies d'avances de Destination Baie de Somme.....	1391
13. Gestion du personnel - Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale).....	1391

Poste de garde technicien pour la gestion des sites du conservatoire du Littoral : mutation .....	1391
Poste de garde de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme : renouvellement .....	1392
14. Appel à partenariat avec le CEREMA - Avenant à la convention.....	1392
15. AULT - Aménagement du centre-bourg - Marché de Maîtrise d'œuvre – Avenant n°4.....	1393
16. Mers-les-Bains - Aire de stationnement paysagère de la Galiote.....	1393
1. Signature d'un avenant à la convention financière avec la commune.....	1393
2. Avenant n°1 au marché de travaux avec la Société STPA .....	1394
17. ZAC Frange Nord de Quend - Protocoles d'Indemnisation des garages .....	1394
18. Déclaration d'Intérêt Général (DIG) Baie d'Authie Sud .....	1395
19. Installation d'une station de mesure des houles en Baie de Somme - Conventions et Autorisation d'Occupation Temporaire.....	1395
20. Plan Vélo Baie de Somme - Financement, acquisitions et avenant au marché.....	1396
1. Plan de financement prévisionnel .....	1396
2. Acquisitions foncières .....	1396
3. Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables.....	1397
21. PAPI BSA .....	1397
1. Aménagement résilient de l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement - Convention tripartite .....	1397
2. Avenant à la convention sur l'axe 5 du PAPI BSA - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques inondations .....	1398
22. Opérations d'Environnement .....	1399
1. Plan de gestion Ramsar - Evaluation à mi-parcours .....	1399
2. Sentier du littoral - Création de l'itinéraire alternatif au Sentier du Littoral « Le Littoral Autrement » sur les communes de Favières et de Ponthoile.....	1400
3. Rapport d'information : Pratique de la chasse sur les terrains du Conservatoire du Littoral .....	1400
23. Maison de la Baie de Somme - Avenant au bail emphytéotique avec la commune de Lanchères .....	1401
24. Destination Baie de Somme - Pro Am Côte d'Opale.....	1402
25. Marchés passés sans formalités préalables du 1er mai au 31 août 2021.....	1402
<b>Questions diverses .....</b>	<b>1402</b>

## Feuille de présence

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 8 septembre 2021 s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 à 16 Heures 30 à l'Entrepôts des Sels, à Saint-Valery-sur-Somme

**Membres** : 36

**Présents** : 34

**Nombre de Votants** : 31

**Nombre de Voix** : 57

### Assistaient à cette réunion

#### Membres titulaires

##### ➤ Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Monique EVRARD
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

##### ➤ Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Madame Hélène BUSNEL (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

##### ➤ Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller communautaire de la Baie de Somme + pouvoir de Monsieur Eddie FACQUE

##### ➤ Membres suppléants

#### Représentants du Département de la Somme

- Madame Françoise RAGUENEAU

### **Représentants des Communes**

- Madame Michèle SOHET (Favières)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)

### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, représente Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Madame Patricia POUPART, Vice-Présidente Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

### **ABSENTS EXCUSES :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET

#### **Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-la-Motte)
- Monsieur Michel DELEPINE (Mers-les-Bains)

#### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

#### **Participaient également à cette réunion**

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Nicolas AUBERT
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Valérie MONFLIER

#### **Sont également excusés**

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des territoires" Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des Territoires" Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

## **Relevés de décisions**

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 Juin 2021**

*Le Comité Syndical du 8 juin 2021 a eu lieu avant les élections départementales des 20 et 27 juin 2021. Les nouveaux élus du collège du Département n'ont donc pas pris part au vote de cette délibération.*

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 39 voix, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 juin 2021.*

### **2. Délégations de signatures**

#### **- Attribution d'une délégation générale de signature au Président**

Conformément aux dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont accordé un certain nombre de délégations de signature au Président.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer au Président une délégation générale de signature, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

***Collège des Membres du Département : 30***

***Collège des Membres des EPCI : 12***

***Collège des Membres des Communes : 15***

#### **- Marchés Publics passés en procédure adaptée : attribution d'une délégation générale de signature au Président**

Les dispositions du CGCT permettent d'accorder une délégation générale de signature pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Les élus ont accepté de l'accorder au Président. Un rapport d'information reprendra l'objet, le montant et l'identité des attributaires de ces marchés dans le cadre de cette délégation et lors de chaque Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer au Président une délégation générale de signature conformément aux dispositions des articles L 2122-22 4° et L 2131-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les marchés en procédure adaptée.***

***Collège des Membres du Département : 30***

***Collège des Membres des EPCI : 12***

***Collège des Membres des Communes : 15***

- **Emprunts : délégation de compétence au Président**

Les dispositions du CGCT permettent aussi aux élus d'accorder au Président une délégation en matière d'emprunt. Elle a été fixée à 5 000 000 €.

Les élus ont accepté de l'accorder au Président. Un rapport d'information reprendra l'objet, le montant et l'identité des organismes emprunteurs dans le cadre de cette délégation et lors de chaque Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner au Président délégation en matière d'emprunts conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions et limites fixées ci-dessus et de l'autoriser, le cas échéant, à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Somme la garantie des emprunts contractés.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

- **Délégation des attributions du Comité Syndical au profit du Bureau**

Conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président et les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant » pour les thématiques suivantes :

- Approbations et signatures d'actes administratifs et notariés, contrats et conventions à caractère juridiques et financières ;
- Approbations de dossiers de consultation des entreprises, de projets d'aménagements communaux, de plans de financements, de plans de gestion et de documents d'objectifs en matière environnementale ;
- Déclaration de projet ;
- Dispositions à caractères budgétaires (Décisions modificatives, arrêtés de constitution de régie...).

➤ **Par contre, ne peuvent être déléguées au Bureau les thématiques suivantes :**

1. Vote du Budget, de l'institution et la fixation des taux ou tarifs ou redevances ;
2. Approbation du Compte Administratif ;
3. Dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public Administratif à la suite d'une mise

en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

4. Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public Administratif ;
5. Adhésion de l'Etablissement à un Etablissement public ;
6. Délégation de la Gestion d'un Service Public ;
7. Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les attributions du Comité Syndical au profit du Bureau.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **3. Approbation du Règlement Intérieur**

Afin de permettre l'accès aux commissions à l'ensemble des élus, il a été acté d'apporter la modification suivante au Règlement Intérieur (Article II – Les Commissions) « **chacune des commissions comprend les membres titulaires et suppléants désignés parmi les membres des collèges du Département de la Somme, des EPCI et des Communes** ».

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Règlement Intérieur.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **4. Consultation du Cabinet d'Avocats LGP**

Les services du Syndicat Mixte se sont rapprochés du Cabinet LGP spécialisé en droit public et droit de l'urbanisme afin de pouvoir faire procéder à une analyse juridique des documents cadres de la ZAC du Moulinet mais également se faire assister sur les orientations générales à adopter afin d'intégrer le projet d'aménagement de la ZAC dans le PLU communal.

Le montant de la mission s'élève à 8 000 €HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention d'honoraires avec le Cabinet LGP.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **5. Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme**

### **1. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés**

Une autorisation de signature anticipée a été donnée au Président pour les marchés suivants :

#### **1. Accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi et instrumentation des zones à falaises du littoral picard**

Cette prestation consiste à poser des fissuromètres afin d'étudier l'évolution des falaises du littoral d'Ault à Criel-sur-Mer et faire appel à un géotechnicien. Cette opération est financée dans le cadre de l'Axe 1 du PAPI (50 % Département et 50 % Etat).

Cet accord cadre est conclu avec maximum de 12 000 € HT par an, soit 48 000 € HT pour la durée totale qui est de 4 ans.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi et instrumentation des zones à falaises du littoral picard, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

#### **2. Accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho- sédimentaire.**

Cette prestation consiste à faire réaliser des relevés LIDAR aéroportés pour obtenir la topographie du littoral et de mesurer le déplacement des matériaux afin de suivre l'évolution du trait de côte et de répondre à nos obligations dans le cadre des AOT que le Syndicat Mixte a signé avec l'Etat.

Cette opération est également financée dans le cadre de l'Axe 1 du PAPI (50 % Département et 50 % Etat).

Cet accord cadre est conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 4 ans.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **3. Marché de Prestations d'Assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme**

Le marché sera décomposé en 8 lots :

- Lot 1 : Assurance automobile
- Lot 2 : Responsabilité Civile
- Lot 3 : Multirisque Professionnelle Sites du Syndicat Mixte
- Lot 4 : Multirisque Professionnelle Sites Destination Baie de Somme
- Lot 5 : Multirisque Habitation
- Lot 6 : Bris de machine
- Lot 7 : Dommages objets divers
- Lot 8 : Assurances diverses (multirisque exposition, multirisque informatique, assistance aux personnes).

La durée du marché est de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. A titre indicatif, le montant des quittances est de 177 830 € par an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les prestations d'assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **4. Marché d'impression de panneaux, signalétiques, adhésifs et bâches pour le Syndicat Mixte/ Destination Baie de Somme**

Il s'agit d'un accord-cadre /Marché à bons de commande sans minimum avec un maximum de 25 000 €HT par an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché pour l'impression de panneaux, signalétiques, adhésifs et bâches pour le Syndicat Mixte/ Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **5. Marché de contrôles, maintenance et entretien d'installations techniques de chauffage et de ventilation des sites Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme**

Il s'agit d'un accord-cadre /Marché à bons de commande passé en application des articles R 2162-1 à 6 et R 2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique, sans minimum avec un maximum de 40 000 €HT par an.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de contrôles, maintenance et entretien d'installations techniques de chauffage et de ventilation des sites Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

#### **6. Prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme**

Une consultation va être lancée pour la réalisation de prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme ainsi que les actes d'exécutions s'y rapportant.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

#### **2. Signature d'avenants au marché de Travaux de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune -**

Le Président a rappelé aux membres du Comité Syndical que le montant total des avenants s'élevait à 128 000 € HT. Les principales plus-values représentent la somme de 70 000 € correspondant à la réfection des goulottes des bassins et 35 000 € pour les menuiseries oubliées par la maîtrise d'œuvre. Les membres de la Commission d'Appel d'offres se sont prononcés préalablement sur la passation des avenants qui représentaient plus de 5% d'augmentation du marché.

Monsieur Haussoulier rappelle que le Syndicat Mixte rencontre beaucoup de problèmes avec le maître d'oeuvre. Il espère une livraison pour mars 2022

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces avenants et a autorisé le Président à les signer.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **6. Budget 2021 – Décision modificative n° 2**

### **1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 2ème Décision Modificative :**

Pour permettre au Syndicat Mixte de procéder à l'inscription budgétaire complémentaire correspondant aux dépenses de travaux sur le système Ecoplage, pris en charge en totalité par la Commune de Quend, il a été proposé des inscriptions budgétaires complémentaires.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires.***

***Collège des Membres du Département : 30***

***Collège des Membres des EPCI : 12***

***Collège des Membres des Communes : 15***

### **2 – Budget « Destination Baie de Somme » : 1ère Décision modificative**

A la suite de l'engagement des études et des travaux pour la construction de la terrasse flottante au Club House du Golf de Belle Dune, il a été proposé des inscriptions budgétaires complémentaires.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires.***

***Collège des Membres du Département : 30***

***Collège des Membres des EPCI : 12***

***Collège des Membres des Communes : 15***

## **7. Remboursement de frais de personnel au Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire**

Les recettes des droits de pâturage, des droits de chasse et des redevances du parking camping-cars de Fort-Mahon Plage représentent un montant global de 138 684,70 €.

Précédemment, elles étaient encaissées sur le Budget Principal.

Il a été convenu, avec le Conservatoire du Littoral, que le déficit généré par le transfert de ces recettes et correspondant à une partie du salaire des agents affectés à cette mission, serait refacturé par le Syndicat Mixte au Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire » dans la limite du montant des recettes transférées à ce budget.

*Monsieur Haussoulier est étonné de la position du Conservatoire du Littoral et prendra attache de ce dernier.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'arrêter le montant de cette refacturation à hauteur de 138 684,70 € et a autorisé le Président à émettre le titre de recettes correspondant sur le Budget Principal du Syndicat Mixte ainsi qu'à mandater ce même montant sur le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».***

**Collège des Membres du Département : 30**  
**Collège des Membres des EPCI : 12**  
**Collège des Membres des Communes : 15**

#### **8. Budget Principal - Refacturation de Prestations au CSE**

Le personnel du secrétariat du Syndicat Mixte peut être sollicité par le CSE pour la réalisation de courriers ou d'envoi de documents à destination des agents et des salariés du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à refacturer au CSE le coût des salaires majorés des charges patronales et des fournitures pour leur prix coûtant.***

**Collège des Membres du Département : 30**  
**Collège des Membres des EPCI : 12**  
**Collège des Membres des Communes : 15**

#### **9. Réhabilitation de l'Aquaclub et de construction du Bassin de nage - Souscription d'un prêt ou d'une ligne de trésorerie**

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte avait souscrit une ligne de trésorerie par tirage, d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale dont l'échéance est prévue le 10 novembre 2021.

Afin de prolonger le portage du financement des travaux en raison du retard engendré par la pandémie, il est nécessaire de lancer une consultation en vue de la souscription d'un prêt bancaire ou d'une ligne de Trésorerie pour un montant de 2 000 000 € sur une durée maximale de 1 an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations ainsi qu'à signer, par anticipation, un contrat de prêt ou de ligne de trésorerie suite à consultation auprès d'organismes bancaires en vue de l'obtention d'un prêt ou d'une avance de trésorerie, d'un montant maximum de 2 000 000 € remboursable sur une durée maximale de 1 an.***

**Collège des Membres du Département : 30**  
**Collège des Membres des EPCI : 12**  
**Collège des Membres des Communes : 15**

*Monsieur Haussoulier indique que le Syndicat Mixte avance les fonds et ensuite il est remboursé par les subventions.*

#### **10. Création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme » / Désignation des représentants membres du Conseil d'Administration**

Pour rappel, le 8 avril dernier, les membres du comité syndical ont approuvé la modification des statuts afin de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une Régie à caractère

industrielle et commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le 8 juin 2021, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver :

- la création de la nouvelle régie
- les statuts ;
- la dotation initiale de la Régie
- le principe de l'affectation des biens dans le patrimoine de la Régie ;
- le principe d'une avance de trésorerie du Budget Principal vers le Budget de la nouvelle Régie, remboursable.

Dans l'attente de l'installation du Conseil d'Administration, le syndicat mixte prends les décisions concernant la mise en œuvre juridique, financière et comptable de cette régie.

Les engagements pris par le Comité Syndical avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront entérinés par le premier Conseil d'Administration de la Régie.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ces résolutions.***

***Collège des Membres du Département : 30***

***Collège des Membres des EPCI : 12***

***Collège des Membres des Communes : 15***

➤ **Désignation des membres du Conseil d'Administration**

Il est nécessaire de désigner dès à présent les membres du Conseil d'Administration de la régie.

La durée des fonctions des membres ne peut excéder celle de leur mandat au sein du Comité Syndical.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres répartis comme suit :

- **4 Conseillers Départementaux ;**
- **3 membres représentant les EPCI** au sein du Comité Syndical dont 1 issu de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, 1 de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et 1 de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs ;
- **6 personnes qualifiées** parmi les représentants des communes adhérentes du Syndicat Mixte accueillant les sites touristiques exploités par la Régie et les anciens Présidents du Syndicat Mixte en raison de leurs expertises et de leurs connaissances des enjeux locaux.

**Le Président a proposé la liste des 13 membres suivants :**

➤ **4 conseillers départementaux :**

- Stéphane HAUSSOULIER
- Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monique EVRARD
- Nathalie TEMMERMANN

➤ **3 membres représentant les EPCI :**

- CCPM : Claude HERTAULT
- CABS : Emmanuel DELAHAYE
- CCVS : Marcel LE MOIGNE

➤ **6 personnes qualifiées :**

- Daniel CHAREYRON, pour le site du Cap Hornu
- Jean-Yves BLONDIN pour le site de la Maison de la Baie
- Dominique COCQUET pour le site du Parc du Marquenterre
- Alain BAILLET et Marc VOLANT pour le site de l'Aquaclub et du Golf de Belle Dune
- Emmanuel MAQUET au titre d'ancien Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, sur proposition du Président, de désigner :**

- Stéphane HAUSSOULIER
- Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monique EVRARD
- Nathalie TEMMERMANN
- Claude HERTAULT
- Emmanuel DELAHAYE
- Marcel LE MOIGNE
- Daniel CHAREYRON
- Jean-Yves BLONDIN
- Dominique COCQUET
- Alain BAILLET
- Marc VOLANT
- Emmanuel MAQUET

**membres du Conseil d'Administration de la Régie Destination Baie de Somme.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **11. Création de régies de recettes Destination Baie de Somme**

Le Président a exposé précédemment qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Régie à autonomie juridique et financière « DESTINATION BAIE DE SOMME » serait opérationnelle.

Afin de souscrire aux différents contrats et effectuer les démarches et paramétrages nécessaires à son bon fonctionnement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il a été créé les régies de recettes suivantes:

1. Régie de recettes « Destination Baie de Somme »
2. Régie de recettes « Réservations du Cap Hornu »
3. Régie de recettes « Réservations du Golf de Belle Dune »

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter la création de ces régies de recettes et a autorisé le Président à signer tous les arrêtés et documents nécessaires à sa création et à son fonctionnement.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **12.Création des régies d'avances de Destination Baie de Somme**

Il a été également créé, dès maintenant, les régies d'avances suivantes :

1. régie d'avances « Aquaclub de Belle Dune »
2. régie d'avances « Golf de Belle Dune »
3. régie d'avances « Hôtel du Cap Hornu »
4. régie d'avances « Restaurant du Cap Hornu »
5. régie d'avances « Parc du Marquenterre »
6. régie d'avances « Jardins de Valloires »
7. régie d'avances « Maison de la Baie »
8. régie d'avances « Picarvie »
9. régie d'avances « Remboursement des prestations vendues et des acomptes versés »
10. régie d'avances « Siège Destination Baie de Somme »
11. régie d'avances « Tickets Restaurants » Destination Baie de Somme

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter la création de ces régies d'avances et a autorisé le Président à signer tous les arrêtés et documents nécessaires à sa création et à son fonctionnement.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **13.Gestion du personnel - Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)**

**Poste de garde technicien pour la gestion des sites du conservatoire du Littoral : mutation**

En 2020, suite au départ d'un agent, le Syndicat Mixte a procédé au recrutement en CDD d'un garde. Celui-ci est titulaire de la Fonction Publique Territoriale. Sa collectivité d'origine est le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise (SMBO).

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement de cet agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale et, le cas échéant, à signer l'arrêté de mutation correspondant à compter du 1er novembre 2021.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

Le financement de ce poste est assuré via la Taxe d'Aménagement.

#### **Poste de garde de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme : renouvellement**

Suite au détachement de l'un des gardes de la Réserve, un agent a été recruté pour une durée d'un an.

Son contrat arrive à échéance. Le Syndicat Mixte a souhaité donc le renouveler pour une durée de 3 ans afin d'assurer l'ensemble des missions qui lui incombent.

Le financement de ce poste est assuré par l'Etat et le Département via la Taxe d'Aménagement.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec cet agent un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2021.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

#### **14.Appel à partenariat avec le CEREMA - Avenant à la convention**

Le Syndicat Mixte a proposé sa candidature au CEREMA sur la base des fiches actions de l'axe 4 du PAPI BSA et a été retenu comme lauréat.

Le projet bénéficiera d'un cofinancement du CEREMA à hauteur de 50 %.

Le montant de cette mission est de 184 650 € HT (tranches ferme et conditionnelle), soit une participation du Syndicat Mixte à hauteur de 93 525,00 € HT.

Une convention de partenariat a donc été signée.

Il s'avère que le CEREMA va sous-traiter une partie de sa mission à une agence dénommée EDEL.

Il est donc nécessaire de signer un avenant pour préciser les modalités de règlement des prestations.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 30  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 15**

#### **15.AULT - Aménagement du centre-bourg - Marché de Maîtrise d'œuvre – Avenant n°4**

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement de sociétés **ZCCS, Egis, Atelier Jeol** pour un montant initial de 316 710 €HT, soit 380 052 €TTC.

Le présent avenant porte sur les études de faisabilité suivantes :

1. Rue de Saint-Valery à Ault : renforcement d'un mur de soutènement
2. Place du Gal de Gaulle : Mise en place de barbacanes sur une section du mur de soutènement

Le montant total du présent avenant n°4 représente une plus-value de + 8 525,00 € HT soit + 10 230,00 € TTC, soit une augmentation de + 9,29 % par rapport au montant du marché initial qui porte celui-ci à 346 132,11 € HT, soit 415 358,53 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 septembre 2021 et a donné un avis favorable sur la passation de cet avenant.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°4 et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 30  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 15**

Monsieur Haussoulier rappelle que la commune a accepté cet avenant.

#### **16.Mers-les-Bains - Aire de stationnement paysagère de la Galiote**

##### **1. Signature d'un avenant à la convention financière avec la commune**

Une première convention financière a été signée le 23 décembre 2019 pour un montant de 105 000 €HT.

Afin de pouvoir engager les travaux dès l'obtention des autorisations administratives, une seconde convention financière a été signée en date du 20 octobre 2020 pour un montant de 1 270 709 €HT.

Le Président a informé les élus qu'une subvention de la Région Hauts-de-France au titre de la PRADET à hauteur de 30% avait été obtenue pour cette opération.

Pour l'instruction des autorisations administratives, le projet a été modifié et a entraîné une plus-value de 167 940,01 € HT.

Par ailleurs, les fonds à engager par le Syndicat Mixte sont portés à 1 901 870,08 € HT soit une augmentation de + 86 661,08 € HT et un financement complémentaire pour la Commune de Mers-les-Bains d'un montant de 55 161,08 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention financière relative à la création du parking de la Galiote avec la Commune de Mers-les-Bains et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **2. Avenant n°1 au marché de travaux avec la Société STPA**

Le Président a rappelé aux élus qu'il l'avait autorisé à signer le marché de travaux concernant l'aménagement de la galiote à Mers-Les-Bains (80) pour un montant initial de 1 421 603,13 € HT.

L'avenant n°1 porte sur l'instruction des demandes d'autorisation administratives entraînant une plus-value de 167 940,01 € HT liée à la modification du système d'infiltration des eaux pluviales et au PPR.

Suite au présent avenant n°1, le lot n°1 au marché est porté à la somme de 1 589 543,14 € HT soit 1 907 451,77€ TTC, soit une augmentation d'environ 11,81 % du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 relatif au lot n°1 du marché d'aménagement de la Galiote à Mers-Les-Bains et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **17.ZAC Frange Nord de Quend - Protocoles d'Indemnisation des garages**

Dans le cadre de la ZAC Frange Nord de Quend, le Syndicat Mixte a obtenu, par voie d'ordonnance d'expropriation du TGI d'Amiens en date du 15 janvier 2021, le transfert de propriété des lots de garages situés sur la parcelle cadastrée section XC n° 182 sur la commune de Quend.

Le Syndicat Mixte a obtenu les accords avec les expropriés sur la base de 21 570 € pour un garage (estimation des domaines).

Cette dernière acquisition permet de finaliser l'ensemble des acquisitions des garages.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les protocoles d'indemnisation relatifs aux garages lots n° 4 et n°11.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

*Monsieur Haussoulier remercie la Mairie de Quend pour sa participation financière.*

### **18. Déclaration d'Intérêt Général (DIG) Baie d'Authie Sud**

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a été bénéficiaire de la "Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de la digue de la Baie d'Authie Sud", notifiée par Arrêté Préfectoral le 7 avril 2017 pour une durée de cinq ans.

Cette DIG permet donc au Syndicat Mixte :

- d'assurer la continuité de ses missions,
- de poursuivre les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Bresle-Somme-Authie 2016-2023

Elle vient à expiration le 6 avril 2022, il est donc nécessaire qu'elle soit prolongée.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le dépôt de la demande de prolongation de la Déclaration d'Intention de la digue de la Baie d'Authie Sud et a autorisé le Président à la signer.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **19. Installation d'une station de mesure des houles en Baie de Somme - Conventions et Autorisation d'Occupation Temporaire**

Dans le cadre du PAPI BSA, il est prévu l'installation d'un houlographe en Baie de Somme.

Le Syndicat Mixte reste dans l'attente de l'AOT pour l'hébergement de la station de réception des mesures de la houle au sémaphore d'Ault.

Le Président a informé les élus que des consultations ont été lancées pour l'acquisition du matériel, pour un montant total de 90 000 € TTC.

Afin de mettre en place la station de mesure, de l'entretenir, de traiter et diffuser les données et de parer à tout problème technique, des conventions doivent être passées avec les partenaires.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions relatives à la mise en place d'un houlographe, d'obtenir l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'installation de l'Houlographe en Baie de Somme pour une durée de 10 ans et a autorisé le Président à les signer.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

## **20. Plan Vélo Baie de Somme - Financement, acquisitions et avenant au marché**

### **1. Plan de financement prévisionnel**

Le Syndicat Mixte réalise l'EuroVelo n°4 – La Vélomaritime, le long du littoral picard.

Lors de la réunion du 8 juin 2021, le comité syndical a approuvé le plan de financement pour la réalisation des différents tronçons manquants, à savoir 27,8 kilomètres répartis de la manière suivante :

- zone 1 : Mers-les-Bains / Cayeux-sur-Mer
- zone 2 : Saint-Firmin-les-Crotoy / Saint-Quentin-en-Tourmont
- zone 3 : Fort-Mahon-Plage / Pont à Cailloux

Les récents échanges avec les services instructeurs de la Région Hauts-de-France laissent présager une participation de celle-ci à hauteur de 50%.

La participation financière du Conseil départemental de la Somme pour le Plan Vélo Phase 6 s'élèverait à 931 687€ répartis de la manière suivante :

- zone 1 : 216 898€
- zone 2 : 260 614€
- zone 3 : 454 175€

Monsieur Haussoulier indique que le Conseil Départemental de la Somme inscrira cette dépense au Budget Primitif 2022

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux du Plan Vélo et a autorisé le Président à déposer les dossiers de financement correspondants.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

### **2. Acquisitions foncières**

Le montant total des acquisitions s'élève à 16 302,72 € pour une superficie de 4 077 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les compromis de vente et les actes de ventes ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces acquisitions.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

### **3. Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables**

Un marché a été conclu avec le cabinet ETUDIS AMENAGEMENT pour un montant initial de 72 625 € HT.

Lors de la réunion du 8 juin 2021, le comité syndical a approuvé l'avenant n°1 relatif à des prestations supplémentaires pour un montant de 11 550,00 € HT.

L'avenant n° 2 concerne l'arrêt du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre.

Le coût définitif des travaux, après appel d'offres pour l'ensemble des lots, est de : 4 026 501,31 €HT.

Le forfait définitif de rémunération est donc de 74 892,92 €HT.

Le marché est porté à la somme de 86 442,92 €HT, soit 103 731,50 € TTC, soit une augmentation d'environ 2,69 % par rapport à l'avenant n°1 et d'environ 19,03 % du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructure cyclable et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **21.PAPI BSA**

### **1. Aménagement résilient de l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement - Convention tripartite**

En 2020, le Syndicat Mixte a confié au groupement BASE (mandataire) / Suez Consulting / DHI / Biotope / Ville Ouverte / Philippe Marc Avocats, l'étude de définition-programmation et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement résilient du secteur de l'estuaire de la Bresle.

Pour ce marché, DHI a en charge la réalisation d'un modèle hydraulique de la Bresle aval (estuaire de la Bresle / basse vallée Aval), en intégrant la partie maritime. Pour réaliser son modèle, DHI peut s'appuyer notamment sur les relevés topographiques et techniques issus du modèle du CEREMA, sur la partie de la basse vallée.

Il est nécessaire de signer une convention tripartite entre le CEREMA, DHI et le Syndicat Mixte.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention tripartite de mise à disposition du modèle par le CEREMA pour les besoins de l'étude de résilience, la prise en charge éventuelle par le Syndicat Mixte de demi-journées de formation et de prise de connaissance du modèle, réalisées par le CEREMA, au prix unitaire de 690 € HT et a autorisé le Président à la signer.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **2. Avenant à la convention sur l'axe 5 du PAPI BSA - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques inondations**

Un marché pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations destiné à trois publics différents a été attribué en novembre 2020 au bureau d'études Mayane. Il concerne :

- les particuliers ;
- les entreprises de moins de 20 salariés ;
- les établissements recevant du public.

Il a pour objectif d'identifier les points de vulnérabilité des bâtiments/habitations, et de proposer des mesures organisationnelles ou structurelles tout en s'appuyant sur l'éligibilité des travaux au Fonds Barnier.

Les objectifs ciblés dans le PAPI en 2015 étaient de réaliser :

- 230 diagnostics d'entreprises (150 dans la Somme et 80 en Seine-Maritime)
- 48 diagnostics d'ERP (33 dans la Somme, 15 en Seine-Maritime)
- 175 diagnostics d'habitations (150 Somme, 25 Seine-Maritime)

L'avenant reprend les modifications suivantes :

- Article 1<sup>er</sup> : réalisation de :
  - 230 diagnostics d'entreprises
  - 48 diagnostics d'ERP
  - 400 diagnostics de particuliers
- Article 2 : Les dispositions de la convention en date du 31 décembre 2020 sont remplacées comme suit :
  - L'Etat (DDTM) s'engage à octroyer une aide d'un montant de 560 000 € TTC qui permettra de financer la réalisation d'un guide d'adaptation des locaux et des démarches de communication.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

#### Réalisation d'un guide d'adaptation des locaux

Partenaires	Montants	Pourcentages (%)
MTES-DDTM80 (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)	36 000,00 €	50,00 %
CD 80 (enveloppe PAPI)	36 000,00 €	50,00%
<b>Total des ressources</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

#### Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises, les établissements recevant du public (ERP) et pour les particuliers

Partenaires	Montants	Pourcentages (%)
MTES-DDTM80 (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)	524 000,00 €	50,00 %
CD 80 (enveloppe PAPI)	350 875,00 €	33,48%
CD de la Seine-Maritime	173 125,00	16,52 %
<b>Total des ressources</b>	<b>1 048 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention avec l'Etat et a autorisé le Président à le signer.*

*Collège des Membres du Département : 30*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 15*

## 22. Opérations d'Environnement

### 1. Plan de gestion Ramsar - Evaluation à mi-parcours

Le plan de gestion couvre la période 2014-2025. Il a permis la mise en œuvre des 18 actions du plan de gestion en faveur de la préservation des zones humides de la Plaine Maritime Picarde sur les 28 communes que compte le site Ramsar.

Une évaluation doit être réalisée. Pour ce faire, le Syndicat Mixte a sollicité deux administrateurs de l'Association Ramsar France. L'intervention est bénévole mais le Syndicat Mixte propose aux intervenants une prise en charge de leurs frais de déplacement et hébergement.

Une convention doit être signée.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce principe de faire appel à des bénévoles et a autorisé le Président à signer la convention ainsi que les documents s'y rapportant.*

**Collège des Membres du Département : 30**  
**Collège des Membres des EPCI : 12**  
**Collège des Membres des Communes : 15**

## **2. Sentier du littoral - Création de l'itinéraire alternatif au Sentier du Littoral « Le Littoral Autrement » sur les communes de Favières et de Ponthoile**

Ouvert de Mers-les-Bains au Crotoy, le sentier du littoral de la Baie de Somme offre un parcours de 50 kms au cœur des grands paysages préservés du Grand Site.

Cependant, le diagnostic du sentier du littoral, réalisé en 2019, a montré que les paysages arrière-littoraux comme les bas-champs étaient sous représentés.

C'est pourquoi, le Syndicat Mixte souhaiterait créer des itinéraires alternatifs au sentier du littoral permettant d'aménager des boucles mettant en valeur l'ensemble du patrimoine du littoral.

L'entretien des sentiers ruraux reste à la charge des communes. En revanche, celui des bornes et balises directionnelles du circuit est à la charge du Syndicat Mixte au même titre que le sentier du littoral.

Le coût de ce nouveau projet est estimé à 1 110 € financé via la Taxe d'Aménagement du Département de la Somme.

L'utilisation de chemins privés comme itinéraires de randonnée passe obligatoirement par la signature d'une convention avec les propriétaires, à savoir les communes de Favières et Ponthoile.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création de cet itinéraire alternatif et a autorisé le Président à signer les conventions correspondantes.***

**Collège des Membres du Département : 30**  
**Collège des Membres des EPCI : 12**  
**Collège des Membres des Communes : 15**

## **3. Rapport d'information : Pratique de la chasse sur les terrains du Conservatoire du Littoral**

Cette note a permise de rappeler aux élus les pratiques de la chasse sur les terrains du Conservatoire, et de bien redéfinir les règles d'organisation.

Il existe 2 pratiques :

- Le partenariat conventionnel
- La chasse en interne

### **Partenariats :**

Il ya 3 conventions avec des sociétés de chasse communales

- Fort-Mahon
  - Arry
  - Mers-les-Bains
- + une convention avec un privé : SCI de la Dune aux loups

### **Chasse aux gros gibiers :**

- En interne sur les communes de Quend Plage, St Quentin en Tourmont, Bernay ,Port le Grand

Elles sont organisées par le Syndicat mixte avec les agents qui travaillent sur les terrains du Conservatoire et en lien avec la Fédération des chasseurs

Il existe :

- 16 huttes qui sont en conventions avec des associations locales,
- 2 huttes en conventionnements avec la FDC 80
- 2 huttes avec des privés.

*Monsieur Haussoulier rappelle qu'un point précis a été fait en Bureau sur les pratiques de la chasse.*

***Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.***

### **23.Maison de la Baie de Somme - Avenant au bail emphytéotique avec la commune de Lanchères**

La durée du bail emphytéotique qui lie le Syndicat Mixte avec la commune de Lanchères est de 18 ans et doit expirer le 31 mars 2028.

Par délibération en date du 23 février 2021, nous avons approuvé la prolongation du bail pour une durée de 10 ans. Le contrat expirera donc le 31 mars 2038.

Or, dans la délibération du 23 février 2021, il a été indiqué à tort que « le contrat viendrait à expiration en avril 2039 ».

Il convient donc de rectifier cette erreur.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de rapporter la délibération sur la date d'expiration du contrat, d'approuver cette modification et a autorisé le Président à signer l'avenant au bail emphytéotique avec la commune de Lanchères.***

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **24. Destination Baie de Somme - Pro Am Côte d'Opale**

Le Golf de Belle Dune a participé à la 28<sup>ème</sup> édition du Pro Am.

Cette manifestation organisée par Golf First a réuni sur 4 jours plusieurs équipes constituées de professionnels.

La compétition se joue sur 4 jours et sur 4 golfs différents : Le Touquet, Wimereux, Hardelot et Belle Dune.

Le Golf de Belle Dune s'est engagé à verser une participation à hauteur de 6 000 euros HT à Golf First.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de verser une participation financière à hauteur de 6 000 € HT à Golf First.**

**Collège des Membres du Département : 30**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 15**

## **25. Marchés passés sans formalités préalables du 1er mai au 31 août 2021**

**Le Comité Syndical a bien pris acte de ces informations.**

### **Questions diverses**

Monsieur Haussoulier indique qu'il reste dans l'attente du positionnement de Pierre et Vacances rapidement.

Il s'offre la possibilité de faire appel le cas échéant à d'autres investisseurs privés dans le cas où le Groupe Pierre et Vacances abandonnerait le projet.

La séance a été levée à 18 Heures 30.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date 17 décembre 2021.

Stéphane HAUSSOULIER  
Président

